

|   |  |
|---|--|
| Région Rhône Alpes<br>Département de la Haute-Savoie<br>Arrondissement de St Julien en Genevois<br>Canton de St Julien en Genevois<br><b>Commune de Minzier (74270)</b> | <b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b><br><b>Séance du 9 novembre 2023</b><br>Par suite d'une convocation en date du 4 novembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 9 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.  |
| Nombre de conseillers :<br><br>En exercice : 15<br><br>Présents : 12<br><br>Votants : 13<br><br><b>Délibération n° 49_2023</b>  | Etaient présents :<br>Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE<br>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.<br><br>Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER<br>Secrétaire de séance : Marie TROUILLET |

**Objet : BAR A THYM – DEVIS RADIATEURS LOGEMENTS COMMUNAUX**



Suite à l'élaboration des DPE des logements communaux, Madame Christelle DEROBERT informe les membres du conseil municipal de la nécessité de remplacer tous les radiateurs de la résidence du BAR A THYM par des modèles plus performants et moins énergivores.

Le Conseil municipal prend connaissance des devis concernant les travaux de fourniture et installation des radiateurs pour les logements de la résidence du BAR A THYM ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le devis de Thierry GIROD, Electricien, pour la fourniture et la pose des radiateurs de la résidence du BAR A THYM pour un montant de 17 057.00 euros HT ;
- et **autorise** Monsieur le Maire à commander les travaux et signer toutes les pièces s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

|  |   |  |
|--|---|--|
| Délibération certifiée exécutoire<br><br>Compte tenu de sa télétransmission le :<br><br>Et de la publication le : 14/11/2023 | Pour extrait conforme,<br>Le Maire,<br>Jérémie COURLET<br> | Le secrétaire de séance,<br>Marie TROUILLET<br> |
|--|---|--|